

**CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
COLLEX-BOSSY**

**Séance ordinaire du mardi 15 juin 2021, à 19h30
à la Salle communale**

Présents

M. POTVIN Thierry, Président
M. PFEIFFER Pablo, Vice-président
Mme TAHERI Odile, Secrétaire
M. BETTO Frédéric
Mme BOYE Jenny
M. CRÉTARD Pascal
M. FERRILLO Maximilien
M. KENDE Michael
Mme MALHERBE Sylvie
Mme MOTA Rose Marie
Mme MÉGROZ Valérie
Mme MORGANELLA Cecilia
Mme NOLL Dorothea
M. PESENTI Sébastien
M. VERARDI Tiziano

Exécutif

M. MUÑOZ Ricardo, Maire
M. CHAHLAOUI Skander, adjoint
M. FRACHEBOUD Bernard, adjoint

Administration

Mme ROSET Martine, co-Secrétaire générale
Mme TONINATO Danielle, co-Secrétaire générale
Mme PRALAT Noémie, procès-verbaliste

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mai 2021
2. Communications du bureau du Conseil municipal
 - Revue genevoise
 - Droit d'opposition des conseillers municipaux, acceptation du financement « rénovation de la salle communale de Thônex »
3. Communications du Maire
 - Autorisations de construire
4. Rapport des commissions
5. Plan de site de Bossy, décision sur la poursuite des études
6. Propositions individuelles et questions

* * *

M. Thierry POTVIN, Président du Conseil municipal, sonne l'ouverture de la séance du Conseil municipal peu après 19h30. Il souhaite la bienvenue à l'assemblée. Le Conseil municipal siège avec 15 membres sur 15. En guise d'introduction, M. le Président procède à son discours d'entrée en fonction, reproduit ci-dessous :

*« Monsieur le maire, messieurs les adjoints,
Mesdames du secrétariat général,
Membres du public,
Mes chers amis et collègues du Conseil municipal,*

D'abord merci à vous pour la confiance que vous m'avez accordée en me portant à la présidence.

Je remercie aussi les membres de mon groupe, Collex-Bossy Avenir, de m'avoir confié la responsabilité de les représenter au sein du Bureau. Je suis très fier d'appartenir à ce groupe, dans toute sa diversité.

En effet, la diversité des points de vue, des origines, des motivations ne peut qu'enrichir la discussion. La diversité et le pluralisme sont essentiels à la démocratie.

La diversité c'est aussi ce qui caractérise, plus que jamais, le Conseil municipal de Collex-Bossy dans son ensemble. La présence de trois groupes politiques au Conseil municipal et la participation électorale en hausse démontre la vitalité de notre démocratie.

Je dois avouer qu'au cours de cette première année de mandat, j'ai été « déçu en bien » par le bon esprit de collaboration et la volonté de dépasser les clivages politiques, de nous mettre ensemble et de travailler pour le bien de Collex-Bossy et de ses habitants, c'est notre objectif à tous.

Je suis confiant que nous continuerons de faire du bon travail et je compte sur chacun de vous pour y arriver.

Pour ma part, je vais faire de mon mieux pour que nos débats continuent de se dérouler dans une bonne atmosphère, dans le respect des valeurs et des opinions de chacun.

Chers Collègues, Mesdames et Messieurs, merci de votre confiance.

Vive Collex-Bossy! »

Sans plus attendre, **M. Thierry POTVIN** entame l'ordre du jour envoyé à tous les Conseillers municipaux dans les délais impartis.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 11 mai 2021

Le Président soumet l'approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2021 à la discussion de ses collègues, en leur demandant s'ils ont des remarques à formuler sur ce document.

1.1. Procès-verbal de la séance de fonctionnement du Conseil municipal

(Intervention de M. Frédéric Betto, pour le groupe Collex-Bossy Avenir)

M. Frédéric BETTO indique que son groupe, Collex-Bossy Avenir, a été surpris de constater qu'un procès-verbal de la séance de fonctionnement du Conseil municipal du 11 mai avait été rédigé. En effet, lors de la mise en place des séances de fonctionnement, il avait été entendu qu'il s'agissait de séances expressément prévues en dehors du plénum du Conseil municipal, afin de pouvoir régler certains problèmes de fonctionnement. La tenue-même d'un procès-verbal semble aller à l'encontre de ce type de règlement. De plus, il mentionne la précédente séance de fonctionnement, qui n'avait pas fait l'objet d'un procès-verbal. Le groupe CBA demande le retrait immédiat de ce procès-verbal de CMNet ainsi qu'une discussion entre les représentants de chaque groupe politique dans le but de définir les contours de la prochaine séance.

Mme Dorothea NOLL précise que, lors de la précédente séance de fonctionnement, un procès-verbal avait été tenu, et qu'il ne s'agit pas d'une nouveauté.

Mme Martine ROSET réfère les conseillers municipaux à la rubrique « Commissions réunies » sur CMNet pour consulter ledit procès-verbal.

M. Frédéric BETTO répond que le groupe Collex-Bossy Avenir n'avait pas pris note de l'existence de ce premier procès-verbal. Il ajoute que son groupe avait expressément indiqué qu'il serait représenté par une seule personne aux séances consacrées à la coordination et s'objecte par conséquent à la mention « absents excusés » dans ces documents, dont Collex-Bossy Avenir demande le retrait.

Dont acte.

Constatant l'absence de plus amples commentaires, **M. Thierry POTVIN** soumet l'approbation du procès-verbal de la séance du 11 mai 2021 au vote du Conseil municipal (au moment du vote, 15 Conseillers municipaux sur 15 sont présents, le Président n'exerce pas son droit de vote) :

Par 14 oui, aucun non et aucune abstention, le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mai 2021.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

2.1. Revue genevoise

Le Président informe l'assemblée que la société qui organise la Revue genevoise offre à la commune la possibilité d'une réservation de groupe pour assister au spectacle, avec en prime, une présentation par un membre de la production et un espace réservé dans le foyer.

Il invite les personnes intéressées à s'annoncer au Secrétariat de Mairie.

2.2. Droit d'opposition des conseillers municipaux, acceptation du financement « rénovation de la salle communale de Thônex »

Réuni le 20 avril 2021, le Conseil municipal n'a pas exprimé d'opposition à la décision de l'Association des Communes Genevoises (ACG) d'octroyer une subvention de CHF 500'000.- pour le financement des travaux de rénovation de la salle des fêtes de Thônex.

Les 45 jours de délai d'opposition étant expirés, l'ACG a informé le bureau du Conseil municipal de l'entrée en force de sa décision, le 18 mai 2021.

3. Communications du Maire

3.1. Etat des autorisations de construire

(Intervention de M. Ricardo Muñoz, Maire)

Conformément à la procédure établie lors de la séance ordinaire du Conseil municipal du 23 mars 2021, le Maire demande si certains conseillers municipaux ont des questions sur le document qui fait état des autorisations de construire au 15 juin 2021.

Les conseillers municipaux ne souhaitent pas commenter ce tableau.

3.2. Décharge de type A

(Intervention de M. Ricardo Muñoz, Maire)

Le Maire informe l'assemblée de la bonne réception du projet de convention tripartite que le canton propose aux communes de Bellevue et Collex-Bossy, conformément à ce qui avait été annoncé par le Conseiller d'Etat Antonio Hodgers en janvier 2021.

Ce projet de convention tripartite a fait l'objet d'une discussion au sein de la commission Territoire. L'Exécutif prépare la suite du processus de négociations, pour que la convention soit établie dans le cadre de la défense des intérêts communaux et conformément à la délibération du 14 mars 2016.

Mme Rose Marie MOTA demande si le contenu de la convention sera partagé à l'ensemble du Conseil municipal ou si les discussions se tiendront uniquement au sein de la commission Territoire.

M. Ricardo MUÑOZ préfère, à ce stade des négociations, ne pas exposer le contenu de la convention, et ainsi, continuer le travail entamé entre canton et magistrats des communes concernées, avant d'en informer le Conseil municipal.

3.3. Travaux sur la voie verte de Versonnex

(Intervention de Bernard Fracheboud, Adjoint)

Le 8 juin 2021, **M. Bernard FRACHEBOUD** a rencontré M. Jacques DUBOUT, Maire de Versonnex, qui l'a informé du début des travaux sur la voie verte, de Versonnex jusqu'à la frontière entre les deux communes.

3.4. Tour de la réalisation du chemin de la Carpendelière

(Intervention de Bernard Fracheboud, Adjoint)

Le matin-même, **M. Bernard FRACHEBOUD** a rencontré l'entreprise qui a réalisé le chemin de la Carpendelière, pour effectuer un tour de la réalisation. Les collaborateurs de l'entreprise apporteront des modifications mineures à la réalisation dès la semaine suivante.

4. Rapport des commissions

4.1. Commission des infrastructures

(Rapport de M. Sébastien Pesenti, président)

Seconde partie des travaux sur la route de Collex

Réunie le 25 mai 2021, la commission a dans un premier temps pris note que la seconde partie des travaux sur la route de Collex était planifiée du 23 septembre au 24 octobre.

Aménagement du chemin Champion

La commission a dans un second temps demandé à l'Exécutif de lui présenter des projets à la fin de l'été concernant la zone de rencontre du chemin Champion.

A ce propos, le président a reçu une lettre de Mme Françoise BERCLAZ CONTAT, qui sera traitée lors de la prochaine séance de commission.

Eclairage du cheminement piétonnier longeant le stade

En ce qui concerne l'éclairage du cheminement piétonnier longeant le stade, la commission attend un retour de M. Alain FISCHER, et espère pouvoir se pencher sur le sujet dès le mois de septembre.

Participation à la voie bleue

Finalement, une participation à la voie lacustre concernant la banque Lombard-Odier coûterait près de CHF 3'000.- à la commune.

M. Bernard FRACHEBOUD précise que la seconde partie des travaux de la route de Collex débutera en fonction de l'avancée des travaux actuels et que les dates avancées par le président de la commission le sont à titre indicatif.

4.2. Commission Cohésion sociale et Culture

(Rapport de Maximilien Ferrillo, président)

Une séance a eu lieu le 31 mai 2021.

L'ordre du jour de la séance du 31 mai 2021 portait sur deux entrées, l'une concernant la Cohésion sociale et l'autre la Culture.

4.2.1. Cohésion sociale

Politique Seniors

Concernant le point Cohésion sociale, les membres de la commission ont pris acte avec grand intérêt et saluent les démarches entreprises par l'Exécutif concernant le projet Seniors. La commission a voté le soutien à la ligne budgétaire de CHF 10'000.- pour soutenir nos aînés.

Situation du Petit-Chevalier

Par ailleurs, a été évoquée la situation du Petit-Chevalier, qui interpelle, à savoir l'absence des parents lors de l'Assemblée Générale. Cette situation n'augure rien de bon, et sera suivie de près par l'Exécutif. La commission soutient la démarche d'effectuer une étude dans l'optique d'une potentielle municipalisation du Petit-Chevalier, et donc de ses employés.

Octroi des subventions à l'étranger

D'une part, concernant l'octroi des subventions à l'étranger, ces dernières ont toutes été octroyées selon le souhait exprimé par la commission dans sa séance du mois d'avril. Un suivi est mis en place par l'Exécutif, afin de faire un bilan avec les associations qui ont bénéficié de nos subsides.

D'autre part, la commission a validé la réorganisation proposée par l'Exécutif des lignes budgétaires dédiées aux subventions, en trois lignes, à savoir une ligne pour les subventions en Suisse, une ligne pour celles consacrées à l'étranger et une ligne pour l'aide d'urgence. Les sommes sont à valider.

Subvention exceptionnelle

Face aux difficultés que le canton rencontre concernant la crise alimentaire liée à la situation socio-économique actuelle, la commission a voté une subvention exceptionnelle de CHF 3'000.- aux associations regroupées sous l'action nommée « Partage ».

Rencontre du Centre genevois du développement

A noter enfin que le Centre genevois du développement sera invité prochainement au sein de la commission, afin de la sensibiliser aux bons réflexes et aux bonnes pratiques en matière d'aide au développement.

4.2.2. Culture**Projection de film**

La commission Culture a programmé le premier film projeté dans le cadre de l'action Collex-Bossy Fait son Cinéma. La commission a choisi le film « Le Grand Bain » et espère que sa projection connaîtra un vrai succès. La présence de tout un chacun est attendue le 18 septembre 2021.

Saison culturelle 2021-2022

La construction de la saison culturelle 2021-2022 sera finalisée d'ici la fin du mois de juin. Le formulaire intitulé « appel à projet » sera disponible en ligne dès la rentrée 2021.

Bilan de reprise des productions culturelles

Un bref bilan a été effectué concernant la reprise des productions culturelles. Deux concerts ont eu lieu et ont été bien perçus par la population. A noter, la présence de 50 spectateurs au dernier concert de rock de *Don't Kill the Cow*. Merci à chacun de soutenir la nouvelle programmation.

Stratégie de communication

A propos de la stratégie de communication pour la saison culturelle 2021-2022, la commission s'est positionnée pour rebaptiser le logo apposé sur les différents modes de communication en « Collex-Bossy Culture », afin de mettre en avant la diversité des lieux de culture que la commission souhaite développer pour la commune.

Présence des commissaires lors des spectacles

La commission a évoqué le fait de devoir réfléchir à d'autres créneaux horaires pour les productions, à la présence des commissaires lors des spectacles ainsi qu'à la reconnaissance de l'implication que demande une participation à la commission Cohésion sociale et Culture.

Report des festivités de la Chapelle

La séance s'est terminée en résumant l'état de situation de la programmation des festivités pour la Chapelle, festivités qui ont été reportées au mois de mai 2022, et qui nécessiteront un budget extraordinaire à hauteur des souhaits de réalisation. Une task force réunissant deux membres de la Voirie et deux commissaires est à organiser.

Tous les points de l'ordre du jour ont été traités.

4.3. Commission sécurité

(Rapport de Mme Rose Marie Mota, présidente)

Une séance s'est tenue le 15 mai 2021.

4.3.1. Politique de stationnement

La commission est revenue sur le passage en zones de stationnement limité à une durée de 4 heures et a évoqué la nécessité de bien communiquer les raisons de ce choix à la population.

Les zones concernées sont : le parking du stade Marc Burdet, le parking du centre communal, les places de stationnement en face de l'Auberge des Bois ainsi que les quelques places se situant devant l'école primaire.

M. Tiziano VERARDI demande si la politique de stationnement consiste en un projet pilote de test et si elle fera l'objet d'un vote du Conseil municipal.

M. Skander CHAHLAOUI rappelle que la politique de stationnement est issue d'un travail d'identification des zones problématiques de stationnement par les commissaires à la sécurité. L'objectif d'une telle politique de stationnement est de préparer les infrastructures et la population à de futurs problèmes de stationnement. Quatre zones sensibles ont été identifiées, telles qu'indiquées par Mme Rose Marie MOTA, qui attend le devis de la police du stationnement. Une fois que la commission aura statué, une communication sera envoyée à la population pour induire les bons réflexes.

M. Pablo PFEIFFER est surpris par la limite de stationnement de 4 heures sur le parking du stade communal. En effet, les joueurs de football et les personnes fréquentant le stade passent souvent plus de 4 heures sur place.

M. Skander CHAHLAOUI considère que 4 heures sont amplement suffisantes pour les pratiquants du football. Il ajoute d'ailleurs que cette limite du stationnement ne sera effective que du lundi au vendredi, de 8 heures à 17 heures.

4.3.2. Présence policière sur le territoire communal

La commission s'est positionnée favorablement à une proposition de présence gratuite pendant un mois, par le corps de police du Grand-Saconnex. La commission souhaite, ce faisant, vérifier la plus-value d'une présence policière sur le territoire communal et le ressenti de la population.

4.3.3. Eclairage du cheminement piétonnier du stade

La commission a été informée que le coût du projet d'éclairage du cheminement piétonnier du long du stade Marc Burdet était plus élevé que prévu. Elle a réitéré son souhait de voir le cheminement éclairé et le dossier a été envoyé en commission Territoire.

4.3.4. Extinction générale de l'éclairage public nocturne

L'Exécutif a proposé aux commissaires de poursuivre le projet pilote d'extinction de l'éclairage nocturne, en l'étendant à l'ensemble du territoire communal, entre 1 heure et 5 heures du matin, conformément aux horaires des transports publics. La commission s'est positionnée favorablement à ce projet, après avoir vérifié auprès de la police que l'extinction des lumières nocturnes n'était pas corrélée à une hausse des infractions.

M. Tiziano VERARDI souhaite savoir si la décision d'une extension de ce projet pilote d'extinction des lumières est officielle.

M. Skander CHAHLAOUI précise que la commission Sécurité s'est positionnée sur les aspects sécuritaires du projet d'extinction des lumières. L'Adjoint a présenté à la commission les chiffres de la police. N'ayant pas constaté de péjoration sécuritaire durant la phase test, la commission a donné son préavis favorable à l'extension du projet. La décision finale reviendra à l'Exécutif. Toutefois, le débat pourrait se tenir au sein du Conseil municipal.

M. Sébastien PESENTI considère que les sujets de la politique de stationnement et de l'extinction de l'éclairage nocturne, doivent faire l'objet de débats au sein du Conseil municipal.

M. Skander CHAHLAOUI réitère que chaque commission s'est respectivement positionnée sur les aspects la concernant. Si le Conseil municipal souhaite trancher sur ces deux sujets, des votes formels pourront être organisés.

4.4. Commission ad hoc traitant de l'affectation de la Laiterie de Bossy

(Rapport de M. Thierry Potvin, président)

Disponible sur CMNet, se trouve un rapport sur les résultats du sondage réalisé par la commission au début du mois de mai sur l'affectation du bâtiment de la Laiterie de Bossy.

En résumé, la commission a reçu 73 réponses au questionnaire adressé aux habitants de la commune. Seules trois contributions ont exprimé des réserves sur le principe-même de la mise en valeur du bâtiment par la commune. La grande majorité des commentaires fournis exprime au contraire de l'enthousiasme pour le projet.

En plus des six affectations que la commission avait envisagées, et qui ont reçu le plus de suffrages, d'autres idées intéressantes ont été émises, en particulier pour l'organisation d'ateliers ou de cours, l'installation d'une boulangerie, d'une épicerie ou d'une bibliothèque.

L'ordre de préférence quant aux affectations de la laiterie était le suivant :

1. Location de salles pour des fêtes
2. Exposition/Dégustation des produits du terroir
3. Local pour les jeunes
4. Carnotzet participatif et communautaire OU buvette, salon de thé
5. Mise à disposition de salles pour les associations communales
6. Expositions d'artistes
7. Ateliers / Cours /Partage de compétences
8. Boulangerie / Epicerie
9. Bibliothèque / Ludothèque

Dans leurs débats, les commissaires ont beaucoup insisté sur un usage polyvalent de la Laiterie, c'est-à-dire, qu'une affectation n'en exclue pas une autre.

La commission continuera de travailler sur cette base à la rentrée.

4.5. Commission des finances

(Rapport de M. Michael Kende, président)

4.5.1. Financement des travaux de la Ferme Gindre-Constantin

La commission s'est premièrement vue informée du financement des travaux de la Ferme Gindre-Constantin. Le comité d'évaluation des offres se réunira le 7 juillet 2021 pour évaluer l'état du marché. Le sujet n'a pas fait l'objet d'une décision de la commission.

4.5.2. Projet pilote de politique Seniors

La commission a également voté pour le dépassement d'une ligne budgétaire d'un montant de CHF 6'000.- en 2021, afin de soutenir le projet pilote de politique Seniors. La commission envisage l'allocation d'un budget de CHF 4'000.- pour poursuivre ce projet pilote au premier semestre 2022.

4.5.3. Contribution de Danielle Toninato

Finalement, la commission a abordé la contribution de Mme Danielle TONINATO pour ses 27 années de travail au sein de la commune. Elle remercie d'ailleurs la Secrétaire générale pour ses bons et loyaux services et lui souhaite une belle retraite.

4.6. Commission des sports et manifestations

(Rapport de Mme Dorothea Noll, présidente)

Une séance a eu lieu le 14 mai 2021.

4.6.1. Séance du conseil consultatif du groupement intercommunal du Stade Marc Burdet

La présidente de la commission a assisté avec M. Frédéric BETTO au conseil consultatif du Groupement Intercommunal du Stade Marc Burdet (GISMB), qui s'est tenu le 27 mai 2021. Elle invite le vice-président de la commission à résumer le contenu de la discussion.

M. Frédéric BETTO indique que le GISMB a abordé les offres de diversifications des sports au stade Marc Burdet. La commune de Collex-Bossy semble avoir été celle qui s'est investie le plus, en rencontrant plusieurs fédérations et représentants de sports. Les autres communes ont également fait des propositions de sports : Chambésy a envisagé le cricket et le football américain, Bellevue a opté pour un espace aquatique pour les enfants, un skatepark et du BMX, Genthod a avancé l'idée d'un skatepark et du paddle tennis. La communes sont arrivées à la sélection finale d'une équipe de rugby, d'un skatepark ou d'un terrain de BMX. Les propositions seront arbitrées par le conseil d'administration du GISMB.

4.6.2. Piscine de Pré-Bois

Le projet de la piscine intercommunale de Pré-Bois a refait surface, et une clé de répartition a été abordée. M. Skander CHAHLAOUI reviendra vers la commission prochainement avec de plus amples informations.

4.6.3. Répartition des subventions communales aux associations

L'Adjoint CHAHLAOUI a présenté les prémisses d'une réflexion concernant la clé de répartition des subventions communales aux différentes associations. Ce projet sera étudié pendant l'été pour être défini à la rentrée.

4.6.4. Marché communal

Concernant les manifestations, la commission a poursuivi sa réflexion sur le projet de marché. Elle doit encore définir l'emplacement dudit marché, trouver des exposants qui pourraient faire vivre ce marché. La commission opte dans un premier temps pour un marché alimentaire.

4.6.5. Remise en route du four à pain

La commission a continué sa réflexion sur le projet de remise en route du four à pain. Elle a demandé deux offres, sur lesquelles elle n'en a reçu qu'une. Elle a de fait décidé de demander un troisième devis.

4.7. Commission du Territoire

(Rapport de Mme Dorothea Noll, présidente)

Une séance a eu lieu le 7 juin 2021.

4.7.1. Retour sur l'atelier PDCOM

La commission s'est vu présenter un retour sur l'atelier concernant le Plan directeur communal (PDCOM), qui s'est déroulé le samedi 29 mai 2021. Un rapport sera établi par le bureau d'études mandaté dans le cadre de ce PDCOM et présenté à la commission pour qu'elle puisse faire ses remarques.

4.7.2. Stratégie de levée des déchets

Des suites d'une discussion concernant la stratégie des déchets, la commission a décidé de conserver la levée porte à porte des déchets urbains, plutôt que d'opter pour des éco-points. Cette décision sera ajoutée au PDCOM par la suite.

4.7.3. Décharge de type A et contact avec les conseillers municipaux de Bellevue

Mme Cecilia MORGANELLA et M. Maximilien FERRILLO ont représenté la commission Territoire lors d'une rencontre avec deux membre de la commission Aménagement du Conseil municipal de la commune de Bellevue. Cette rencontre avait pour objet le projet de décharge de type A et la nouvelle législature à Bellevue. Les deux commissions semblent avoir le même positionnement et seront en contact pour suivre l'avancée du projet de décharge.

4.7.4. Décharges

M. Ricardo MUÑOZ a informé la commission de la réception du projet de convention tripartite entre le canton et les deux communes, tel qu'abordé plus tôt lors des communications du Maire.

En ce qui concerne la décharge de type D, la commune n'est pas informée de nouveaux éléments.

4.7.5. Divers

Le sujet du plan de site de Bossy sera abordé dans le point 5 du présent ordre du jour.

En ce qui concerne le projet des Houchettes, la demande de modification de zone n'a pas encore été traitée par le Grand Conseil.

5. Plan de site de Bossy, décision sur la poursuite des études

Le Président donne la parole à Mme Dorothea NOLL pour un historique et un argumentaire concernant le plan de site de Bossy.

Mme Dorothea NOLL explique que l'élaboration du plan de site date des législatures précédentes. Lors de l'élaboration du plan directeur communal de 2009, les fiches de mesures recommandaient l'élaboration d'un plan de site de Bossy. M. Arnaud YTHIER avait décidé de suivre cette recommandation en étudiant le plan de site de Bossy. Il avait alors mandaté le bureau de Mme ROBYR, qui avait élaboré le PDCom et connaissait la commune. Son travail a fait l'objet d'un premier retour de la part des instances cantonales, qui nécessitaient quelques améliorations. Ces dernières ont été apportées et le projet de plan de site de Bossy a été envoyé aux autorités cantonales. Leur second compte-rendu sur ledit plan de site implique de plus amples modifications. Entre temps, M. Ricardo MUÑOZ a été contacté par le directeur du Service des monuments et des sites (SDS), qui est d'avis que le plan de site de Bossy n'est pas nécessaire et qu'il aura pour conséquence de figer le développement du village. Son argument principal est que Bossy se trouve déjà en zone 4B protégée (rurale), et que les régulations existantes sont suffisamment contraignantes pour en limiter le développement. Lors de la législature précédente, les conseillers municipaux avaient émis le souhait d'établir un plan de site qui pourrait être soumis à la population. Il avait été convenu, lors d'un vote à une voix d'écart de poursuivre le travail sur la base des premiers préavis des services cantonaux pour permettre l'établissement d'un document recevable pour l'instruction. Sur la base de ce deuxième livrable, une présentation publique de ce plan de site serait organisée et la décision serait prise par le Conseil municipal de continuer ou d'arrêter le processus d'instruction du plan de site par le canton. L'objectif recherché n'a pas été atteint et la finalisation du plan de site demanderait de nouveaux investissements, alors même que la commune a investi CHF 125'000.-, pour octroyer une extension de mandat au mandataire. La question que doit se poser le Conseil municipal est la suivante : la commune doit-elle continuer le processus d'élaboration du plan de site estimé inutile par les services cantonaux ? La majorité de la commission Territoire s'est positionnée en faveur de l'arrêt de l'étude du plan de site de Bossy. Un commissaire s'est abstenu, car il souhaitait avoir des compléments d'informations et recevoir les services cantonaux avant de se positionner.

M. Michael KENDE annonce s'être abstenu lors du vote en commission Territoire, pour entendre l'argumentaire du directeur de l'Office des monuments et des sites. Déjà en fonction lors de la précédente législature, il avait souhaité continuer dans l'élaboration du plan de site. Il avait alors demandé à l'Office cantonal si une deuxième ligne de construction était envisageable à Bossy. L'instance cantonale avait répondu favorablement et souhaité protéger les vues et éviter une seconde ligne de construction, en les inscrivant dans le plan de site. Le conseiller municipal considère qu'avant que le Conseil municipal se positionne et abandonne le travail et les fonds investis durant deux législatures, il devrait recevoir des représentants de l'Office des monuments et des sites, pour comprendre ce qui peut être construit selon les régulations en vigueur. Après cette rencontre, le Conseil municipal pourra décider s'il souhaite poursuivre le projet ou non.

M. Thierry POTVIN demande si M. Michael KENDE souhaite un report du vote, ce à quoi le conseiller municipal répond par la négative.

Mme Dorothea NOLL estime que le travail effectué sur l'étude du site de Bossy n'est pas inutile car de nombreux points peuvent être repris dans le PDCOM, notamment pour mettre en valeur le site de Bossy et préserver les vues.

Mme Cecilia MORGANELLA s'est positionnée contre la poursuite des études du plan de site. Elle rappelle que le site est protégé par une affectation en zone 4B protégée et qu'une zone agricole peut difficilement être modifiée en zone constructible.

M. Michael KENDE n'a jamais entendu dire que le bureau d'études en charge du PDCOM a pris note de l'avancée des travaux du plan de site de Bossy.

M. Maximilien FERRILLO avait compris que le Conseil municipal devait se positionner par un vote. A présent, les conseillers municipaux sont en train de réitérer un débat qui s'est déjà tenu au sein de la commission du Territoire, où la majorité s'est prononcée en défaveur d'un tel plan de site. Il souhaite passer au vote.

M. Thierry POTVIN a pris note qu'aucune demande de report du vote n'a été déposée. Il propose de voter sur la décision de la commission Territoire de mettre fin aux études relatives au plan de site de Bossy.

Par 11 voix pour, 2 contre et 1 abstention, le Conseil municipal décide que la commune met fin aux études sur le plan de site de Bossy.

6. Propositions individuelles et questions

6.1. Buvette du Stade Marc Burdet

(Question de M. Sébastien Pesenti)

M. Sébastien PESENTI demande des informations concernant le processus de sélection d'un nouveau gérant du restaurant/buvette du stade Marc Burdet.

M. Ricardo MUÑOZ indique que la commune a résilié le bail de l'actuel gérant le 31 décembre 2020, pour une échéance le 30 juin 2021. À la suite de l'ouverture de l'appel d'offres, elle a reçu deux offres qui ont souligné les carences du bâtiment, notamment l'hygiène de la cuisine. La première offre n'est pas entrée dans les détails et a souligné un intérêt de conclusion d'un bail, si des travaux étaient réalisés. La seconde offre était plus malléable mais présentait des lacunes de dossier. Sur la base de ces éléments, le conseil d'administration du Groupement Intercommunal du Stade Marc Burdet (GISMB) a recommandé au conseil consultatif du groupement de renoncer à conclure un bail à partir du 1^{er} juillet 2021, pour permettre une remise en état de la cuisine et de l'outil de travail. Ainsi, l'activité du restaurant se termine le 30 juin 2021 et à partir du 1^{er} juillet 2021, le GISMB fera un point sur le bâtiment et organisera les travaux prévus selon son budget ordinaire. Une visite a été organisée avec le Service de la Consommation et des Affaires Vétérinaires (SCAV), qui a établi la liste officielle des lacunes qui doivent être compensées pour éviter la fermeture administrative. Cette liste sera présentée au conseil d'administration du GISMB afin de permettre l'exploitation du bâtiment.

M. Sébastien PESENTI demande si les magistrats des quatre communes ont pris connaissance des offres et s'ils ont pris contact avec le président du FC Collex-Bossy. Si ce n'est pas le cas, il suggère à l'Exécutif de prendre contact avec le comité directeur du club de football. A titre personnel, il estime que le gérant actuel n'est pas capable de gérer une telle activité économique. Il a d'ailleurs été informé que de nombreuses équipes de football ne fréquentaient plus le restaurant. Pourquoi garder un gérant sur place alors que des équipes ou des personnes du club de football pourraient faire vivre le lieu, interjette-t-il.

M. Skander CHAHLAOUI précise que le GISMB a pris contact avec le président du FC Collex-Bossy et a entendu ses remarques. Il nuance les propos tenus par le conseiller municipal PESENTI qu'une prise de contact avec le football club était nécessaire mais qu'il ne faut pas que le club impose la gérance du restaurant au groupement intercommunal. En effet, le club de football est le partenaire principal et premier utilisateur du site mais c'est au groupement d'assurer ses responsabilités et de trouver une personne compétente pour faire vivre le lieu. Les communes tenteront de statuer en connaissance de cause.

6.2. Demandes d'autorisations de construire à Bossy

(Question de Mme Jenny Boye)

Mme Jenny BOYE souhaite savoir si, par suite de la décision du Conseil municipal d'arrêter les études du plan de site de Bossy, les nombreuses demandes d'autorisations de construire à Bossy feront l'objet d'une reconsidération.

M. Ricardo MUÑOZ répond qu'une telle analyse a été effectuée récemment. L'Exécutif a observé que la commune de Collex-Bossy ne s'est pas opposée aux demandes d'autorisations de construire à Bossy, à l'exception d'un projet, en soulevant l'argument du plan de site. Lorsqu'il recevait la visite d'un architecte, il l'alertait toutefois de la potentielle incompatibilité future entre le projet et le plan de site. Les personnes qui développaient des projets à Bossy appellent fréquemment la Mairie et les décisions qui sont prises et sont publiques leur seront communiquées.

6.3. Places de stationnement de la route de Collex

(Question de M. Pascal Crétard)

M. Pascal CRÉTARD interpelle M. Bernard FRACHEBOUD pour savoir si, une fois les travaux des SIG terminés sur la route de Collex, les places de stationnement seront rendues accessibles.

M. Bernard FRACHEBOUD s'engage à aborder le sujet lors du prochain rendez-vous de chantier, qui se tiendra le mercredi 16 juin 2021, ainsi qu'à faire un retour sur les réponses données par le maître d'ouvrage.

M. Sébastien PESENTI juge nécessaire que la commune argumente en faveur de la réouverture du premier tronçon de places de stationnement, aux alentours du chemin Champion.

M. Bernard FRACHEBOUD assure que c'est ce que la commune tente de faire, notamment à présent que le Collex Café a ouvert ses portes.

6.4. Avancée des travaux de l'Ancienne Poste

(Question de M. Sébastien Pesenti)

M. Sébastien PESENTI s'enquiert de l'avancée des travaux de l'Ancienne Poste.

M. Ricardo MUÑOZ informe l'assemblée qu'une demande d'autorisation de construire complémentaire pour l'isolation du bâtiment et la création d'une passerelle d'accès séparée a été déposée le 29 avril 2021 et est en cours d'instruction. En parallèle, les réponses à l'appel d'offres sont en cours et l'Exécutif vérifie que les prix annoncés suivent le niveau du devis général. Le Maire a l'espoir de débiter le chantier à la rentrée 2021, pour une mise en fonction des logements en décembre de la même année. Une seconde rencontre avec les actuels locataires est prévue début juillet pour fixer les termes de l'action sur le bâtiment et qualifier les nuisances que ces locataires devront subir pendant la période de travaux.

M. Sébastien PESENTI rappelle que lors de l'achat du bâtiment, une isolation par l'extérieur avait été envisagée. Or, aux dernières nouvelles, l'isolation serait effectuée par l'intérieur.

M. Ricardo MUÑOZ précise que les travaux relatifs à la façade s'effectueront par l'extérieur mais que les travaux de toiture nécessitent un travail par l'intérieur. Cela induira une isolation de la toiture plate du cabinet de physiothérapie et des parties mansardées dans le grand logement familial.

* * *

Constatant l'absence d'autres interventions et l'ordre du jour ordinaire étant épuisé, le Président clôt la présente séance du Conseil municipal à 20h34. Il donne la parole au public. Conformément à la décision du Bureau du Conseil municipal du 11 mai 2021, les questions ne sont pas consignées dans le présent procès-verbal.

La soirée se poursuit par des hommages à Mmes Enrica D'ALFONSO et Danielle TONINATO.

Le président du Conseil municipal :
Thierry Potvin

La secrétaire du Conseil municipal :
Odile Taheri

La procès-verbaliste :
Noémie Pralat